



Monsieur le Commissaire enquêteur

A Narbonne, le 29 mars 2021

Objet : Enquête publique du projet de parc éolien aux lieux dits « les Ailes Est – Les Moussels » sur la Commune des Martys

Monsieur,

L'Association Locale « LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX » Occitanie Délégation territoriale de l'Aude ou LPO Aude, régie par la loi de 1901, reconnue d'utilité publique et agréée pour la Protection de l'Environnement, dont le siège social est situé 15 rue du Faucon crécerellette, 3560 VILLEVEYRAC, représentée par son Vice-président en exercice, Monsieur Christian RIOLS, et domiciliée à son siège social, a l'honneur de porter à votre connaissance ses observations sur le projet de parc éolien de la SEPE LES MARTYS (OSTWIND) sur la commune des Martys (Aude).

La LPO Aude a pour objet la sauvegarde des oiseaux et plus largement de la faune sauvage et de ses habitats naturels. Nos actions visent à corroborer l'action publique et à encourager un aménagement du territoire qui intègre et préserve au maximum l'exceptionnel patrimoine naturel de l'Aude. La LPO Aude abordera prioritairement les aspects traitant de l'avifaune.

Préliminaires

Tout d'abord, rappelons que le projet est incompatible avec le PLU en vigueur sur la commune des Martys.

Rappelons également que la LPO Aude avait déjà émis un avis très réservé lors de la session du Pôle Énergies Renouvelables du 20 novembre 2018 (cf compte-rendu de séance établi par la DDTM) compte tenu de la densification sur un secteur arrivant à saturation et de la nécessité impérieuse d'appréhender la réalité des effets cumulés avec les installations existantes et/ou en projet.

Rappelons en outre l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) Occitanie, constatant un état initial lacunaire à compléter, ne rendant pas compte de l'ensemble des enjeux du secteur, n'évaluant pas la sensibilité des espèces au projet, ne quantifiant pas l'importance du flux migratoire et n'analysant pas les hauteurs de vol, concluant systématiquement à des impacts « faibles » et « négligeables » en dépit des espèces concernées (Milan royal, Bondrée apivore, Circaète Jean-le-Blanc, Engoulevent d'Europe), analysant très insuffisamment les effets cumulés sur la faune volante (oiseaux et chiroptères) dans ce contexte de très forte densification.

Enjeux forts identifiés pour les rapaces

Les nombreux parcs éoliens déjà existant – sans compter ceux en projet – qui se succèdent sur plus de 20 km d'Est en Ouest impactent les territoires d'au moins une vingtaine de couples de Bondrée apivore, 10 à 12 couples de Circaète Jean-le-Blanc, 10 à 12 couples de Busard Saint-Martin, les 2 seuls couples d'Aigle royal de la Montagne Noire, 4 à 5 couples d'Aigle botté, 12 à 15 couples de Faucon hobereau et 3 à 4 couples de Faucon pèlerin : ceci dans l'état actuel des connaissances, assurément non exhaustives, et en outre en ne considérant que les espèces les plus patrimoniales. Ces chiffres représentent la majeure partie de la population nicheuse de rapaces diurnes de la Montagne Noire



audoise, et ceci sans pratiquement prendre en compte la partie tarnaise, elle aussi similairement affectée.

Le projet éolien des Martys se situe juste en limite ouest du couloir de connexion identifié par le programme LIFE Gypconnect visant à assurer la libre circulation des vautours entre les Pyrénées (et l'Espagne), le Massif central et les Alpes dans un objectif de préservation et de dynamisation des différentes populations de ces espèces et plus particulièrement celle du Gypaète barbu, le plus menacé des rapaces européens. Une placette de soutien alimentaire pour les oiseaux en transit a d'ailleurs été installée en 2016 sur la commune de Roquefère : elle est certes mentionnée par l'étude de l'état initial mais localisée seulement « approximativement » et de surcroît de manière erronée (illustration 16 p. 33), alors qu'une consultation sérieuse du service départemental des Espaces Naturels Sensibles en eût permis une localisation précise.

Avec le développement de la population nicheuse de Vautour fauve ayant reconquis les Pyrénées audoises, l'apparition de nouvelles petites colonies ainsi que la connaissance croissante par les oiseaux - y compris ceux appartenant à la population caussenarde plus au nord - de la globalité des secteurs potentiels de quête alimentaire à l'échelle interdépartementale, la Montagne Noire est de plus en plus régulièrement fréquentée par ces oiseaux, comme le montre bien l'évolution du nombre de données enregistrées, de 13 en 2015 à 44 en 2020. Ces dernières en outre ne reflètent de toute évidence pas toute la réalité du phénomène, car l'ensemble de la zone souffre d'un déficit chronique de pression d'observation. Parallèlement, ce transit accru de Vautours fauves favorise celui d'autres espèces : ainsi le Vautour moine a été noté à trois reprises sur le secteur. Or il s'agit là de l'un des deux rapaces les plus menacés de France, pour lequel la survie de chaque individu est primordiale : le démantèlement d'un parc éolien de l'Hérault vient d'ailleurs tout récemment d'être ordonné par décision judiciaire suite à la destruction d'un Vautour moine nonobstant l'équipement en dispositifs « anti-collision ». Ces grands rapaces sont parmi les espèces les plus sensibles à l'éolien : déjà un Vautour fauve a bien été victime du parc très voisin récemment installé du Sambrès, dès sa première année de fonctionnement, même si le bureau d'étude chargé du suivi de mortalité a très maladroitement tenté de faire croire que les éoliennes n'y étaient peut-être pour rien.

Observations de la LPO Aude sur l'insuffisance de l'étude d'impact

1. Les rapaces diurnes nicheurs.

D'emblée, on peut constater que le temps consacré à leur recherche est notablement insuffisant : entre 1 et 3 heures à partir de la mi-journée... Qui plus est, **sur les 6 journées affectées en partie à cette problématique** (19/04, 9, 10 et 16/05, 11/06 et 11/07), **une seule, la dernière, offrait de bonnes conditions pour ce type particulier d'observation**. De plus, aucune journée n'a été spécifiquement dédiée à l'observation de la reproduction des rapaces tardifs (Bondrée, Circaète, Aigle botté, Faucon hobereau).

Bondrée apivore : nous avons noté dans l'étude de l'état initial qu'il n'a été observé qu'un seul individu « très probablement en migration active » en juin... Outre que la migration de cette espèce à l'intérieur des terres se termine peu après la mi-mai, **au moins 3 couples nicheurs sont connus dans un rayon de 0,5 – 2 km autour du site de projet**. L'oiseau observé était donc très probablement l'un des individus du couple le plus proche, encore que la Bondrée exploite un territoire nettement plus grand qu'il n'est communément retenu.

Circaète Jean-le-Blanc : ne sont mentionnés que « 5 individus considérés comme des migrateurs à la halte début avril » puis une « absence de toute autre observation en période de



reproduction »... alors qu'un couple niche à proximité immédiate (500 m) du site d'implantation prévu et qu'un second se situe à un peu plus d'1,5 km de celui-ci. Ceci sans compter les individus d'au moins 3 autres couples susceptibles de venir chasser sur la zone.

Busard Saint-Martin : à peine mentionné alors qu'au moins 3 couples se répartissent dans un rayon de moins de 3 km du site, dont l'un à moins d'un km. Cette espèce, trop souvent considérée comme étant à faible risque car chassant près du sol, est en fait particulièrement exposée pendant ses parades aériennes ainsi que pendant toute la période de reproduction, de la ponte à l'émancipation des jeunes, en raison des allées et venues quotidiennes des adultes ravitaillant, ces déplacements se faisant la plupart du temps à une altitude correspondant à celle de rotation des pales. Rappelons qu'un individu au moins a été tué par une éolienne du très proche parc du Sambrès.

Aigle royal : le cœur du territoire du couple dit « de Caprespine » se situe à 8 km et non à 15 km du site du projet, ce qui évidemment implique une fréquentation bien plus importante du secteur. La carte (illustration 19) de la p. 34, qui présente la partie occidentale du territoire de ce couple, laisse penser qu'il suit au mètre près la limite départementale Aude / Tarn : ceci est bien évidemment une totale absurdité, les oiseaux n'ayant que faire de nos limites administratives et allant largement aussi prospecter le versant tarnais. Entre les non-informations qu'a obtenues le bureau d'études auprès de C. Itty – dont le programme de recherches de s'étend pas à ce secteur - et la totale absence de précisions territoriales qu'il a recueillies auprès de C. Goujon - lequel n'effectue que le minimum d'observations pour le suivi d'une très éventuelle nidification, cette dernière n'ayant connu aucun succès depuis 2008 consécutivement à l'installation du parc éolien de Pradelles -Cabardès – rien de concret n'émerge de l'état initial concernant cette espèce emblématique. Or la formulation faite de ces démarches laisserait penser le contraire.

Aigle botté : un couple de cette espèce à grand territoire englobe tout le secteur du projet dans son périmètre de prospection alimentaire. **Alors que ce rapace est depuis 10 ans considéré comme prioritaire à l'échelle de l'Aude en matière de conservation, aucune attention ne lui a été portée.**

Faucon hobereau : au moins 2 couples de ce rapace discret nichent à proximité de la zone de projet. Ce faucon est très exposé au risque éolien en raison de ses habitudes de chasse soit sur insectes volants soit sur martinets et hirondelles : on sait que la chaleur dégagée par les pales en rotation attirent les insectes et aussi, par voie de conséquence, leurs chasseurs. Le Martinet noir est d'ailleurs l'une des espèces les plus impactées par les parcs éoliens, de même que de nombreuses espèces de chauves-souris.

Faucon pèlerin : un couple niche à 2,5 km du projet, lequel se trouve en plein dans son rayon d'action. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, ce rapace est exposé au risque éolien : **encore récemment (juillet 2020), un jeune oiseau à peine émancipé a été tué par une éolienne sur un parc audois.**

2. Les rapaces diurnes migrateurs.

D'après la carte de l'illustration 17 (p. 33), le site de projet éolien des Martys curieusement « semble situé entre deux axes principaux connus à l'échelle régionale, les inventaires de l'état initial devant permettre de préciser l'importance des flux et la localisation fine des éventuelles micro-voies de passage. » On peut constater qu'il n'en a rien été. L'ensemble du massif de la Montagne Noire est le théâtre d'une migration diffuse et de fait les oiseaux passent pratiquement partout, même si les effectifs ne sont pas spectaculaires en l'absence de réelles voies de concentration telles qu'il en existe sur les zones littorales ou sur de nombreux cols montagnards.

Ceci peut expliquer le fait qu'aucun suivi de migration digne de ce nom n'ait jamais été mis en place ici, et aussi que ce que l'on en connaît résulte essentiellement de séries d'observations à caractère



aléatoire. Et ce ne sont pas les quelques maigres journées d'observation consacrées - le plus souvent par conditions météorologique non idoines - aux états initiaux réalisés pour les différents parcs éoliens qui peuvent apporter une réponse correcte. Un exemple frappant en est apporté ici.

Pour le suivi de la migration pré-nuptiale, une seule des 8 journées en tout (4) ou partie (4) affectées à cette problématique s'est déroulée par de bonnes conditions météorologiques.

Quant à la migration post-nuptiale, c'est encore pire : aucune des 8 journées de suivi ne s'est effectuée dans de bonnes conditions. Si les dates sont bien mentionnées, les plages horaires d'observation par contre ne sont pas identifiées en dehors d'un vague « journées complètes » sans davantage de précisions. Un doute légitime peut donc planer sur la réalité de ces journées « complètes » par rapport à ce qui est exigé par un suivi de bonne qualité. Concernant les dates, **la première (9/08) correspond en gros au tout début de la migration** (en dehors des axes majeurs où cette dernière commence plus tôt), **la seconde (14/09) à une période de forte diversité spécifique mais de faibles effectifs**, se situant sensiblement après le passage des effectifs de très loin les plus importants en qui concerne les rapaces. Cette caractéristique se constate **de manière récurrente dans toutes les études d'impact** qu'il nous a été donnée d'examiner et de critiquer... A croire que les bureaux d'étude ne souhaitent surtout pas voir trop de migrateurs sur les sites où ils sévissent...

Ainsi, les 2 seules Bondrées observées l'ont été en octobre : à cette période, ce sont les toutes dernières, des jeunes attardées avec quasi certitude. **Le gros du passage de cette espèce (plus de 90 % du flux) a lieu traditionnellement entre le 25/08 et le 5/09.** Ceci explique aussi les 2 seuls Circaètes, en août, alors que **l'essentiel du passage s'effectue du 10/09 au 5/10.** De même les 6 Milans noirs, en octobre, ne peuvent guère caractériser le passage de l'espèce qui **migre massivement entre la mi/08 et le 15/09. Or Bondrée apivore et Milan noir sont les deux espèces qui présentent de très loin les plus forts effectifs de migrateurs.** A noter également que si la hauteur de vol (à risque puisque à hauteur de pales) est indiquée pour les deux espèces de milans, elle ne l'est pas pour les deux premières espèces.

3. Les hivernants.

Les concernant, nous remarquons également que les deux journées qui leur ont été consacrées ont coïncidé à des conditions météorologiques très défavorables. Par conséquent les conclusions tirées ne peuvent être que sujettes à caution.

Insuffisance d'analyse des effets cumulés

Avec les nombreux parcs déjà construits et en activité sur ce secteur de la Montagne Noire, **un examen exhaustif des impacts réels de chacun d'entre eux et une analyse fouillée des effets cumulés était indispensable.** Tel n'est pas le cas, les suivis de seulement 3 parcs ont été analysés, et cette lacune grave est hélas constatée partout, de toute évidence dans un souci de minimiser les impacts de ces projets, y compris – et ceci est inacceptable – concernant les espèces les plus gravement menacées ! Aucune réelle prise en compte de la rupture des fonctionnalités des territoires pour les espèces à grand rayon d'action, aucune prise en compte du mitage des milieux entraînant la disparition d'un certain nombre de couples nicheurs, par perte de territoire voire par mortalité ou tout simplement par perturbation des activités fondamentales des espèces, pouvant déboucher à assez court terme pour certaines d'entre elles sur un affaissement des populations.



Séquence « Eviter – Réduire – Compenser » déficiente

Concernant les mesures classiques d'évitement / réduction proposées, il est notoire que les dispositifs d'effarouchement (DTBird ou SafeWing) ne sont que d'une efficacité tout aléatoire, à en juger par les nombreux cas de mortalité constatés entre autre chez les rapaces (Milan royal, Vautour moine, Pygargue à queue blanche, Busard cendré, Balbuzard pêcheur, Aigle royal, Faucon crécerellette, etc) sur des parcs pourtant équipés.

Ce qui est valable pour les oiseaux l'est tout autant pour les chiroptères, dont nous savons, ne serait-ce que par les premiers suivis de mortalité - pourtant bien partiels – que certaines espèces (notamment le groupe des Noctules) sont gravement impactées par les parcs éoliens, entre autres ceux implantés en milieu forestier, ce qui est le cas général en Montagne Noire. Nous dénonçons cette hécatombe, largement sous-évaluée dans un contexte passablement homogène.

La sous-estimation systématique des impacts concernant notamment les oiseaux et les chiroptères, en partie rendue possible par les lacunes de l'étude de l'état initial, conclut évidemment à une absence d'impact notable sur les espèces protégées, et donc à l'inutilité d'une demande de dérogation à la stricte protection d'espèces protégées (DEP). Ce n'est que sur l'insistance de la DREAL qu'un dossier DEP a été déposé en 2020, encore en cours d'instruction, ce qui ne permet pas de disposer à ce jour de toute l'information requise.

Pour l'ensemble des points détaillés, **la LPO Aude est défavorable à ce projet de parc éolien de la SEPE LES MARTYS (OSTWIND) sur la commune des Martyrs (Aude).**

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Christian RIOLS
Vice-président de la LPO Occitanie
